

	····	
Acte	n° 2021C216	

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 09/12/2021

Présents : 33 Pouvoirs : 6 Votants : 39

Le 16 Décembre 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

<u>Présents</u>: Didler ALBAN, Gabriel, AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés: Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Patrick CHARRONDIERE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON, Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON.

Secrétaire de séance : Jacques CORMORECHE.

<u>OBJET</u>: ASSAINISSEMENT - Autorisation de conclure un bail emphytéotique administratif sur le domaine public

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2122-20.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-2 à L 1311-4-1 et L 2224-32,

M. Gilles GARNIER, Vice-président en charge de l'assainissement, explique au conseil que la Régie Servie Energie sollicité la Communauté de Communes dans le but d'obtenir un droit durable d'occupation d'un terrain disponible jouxtant la station d'épuration de VILLENEUVE et relevant du domaine public intercommunal. Ce terrain s'avère propice à l'installation de panneaux photovoltaïques dits « trackers ».

Il propose au conseil de soutenir cette initiative vertueuse de développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes, en accordant au demandeur un droit d'occupation sous la forme d'un bail emphytéotique administratif dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce bail, d'une durée de trente ans, confèrerait au preneur un droit réel d'occupation du Domaine Public moyennant le paiement d'une redevance annuelle de cinq cents euros (500,00 €)

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 02/12/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de la conclusion d'un contrat d'occupation du domaine public ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes du Bail Emphytéotique notarié annexée à la présente délibération ;
- ✓ D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les recettes issues de cette redevance seront affectées au budget annexe de l'assainissement collectif.

2 1 DEC. 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20211216-2021C216-AC

Affichage le :

2 1 DEC. 2021

A Trévoux, le 16/12/2021

DE

SAÔNE VALLÉE

Le Président, Marc PECHOUX